

CONTRAT 1084
N/REF : 8/12/2024 0H14 C:005990 I:08769
V/REF : Contrat N°001084 du 22/12/2022

SULO FRANCE
COMPTABILITE FOURNISSEURS
BAT.A IMM. PERSPECTIVE DEFENSE
1 RUE DU DEBARCADERE
92700 COLOMBES

IMMEUBLE : ZA MORANDIERE
ZA DE LA MORANDIERE
35220 ST JEAN SUR VILAINE

Rennes, le 12 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ZA LA MORANDIERE - MR LANDEMAINE 06 64 73 24 23
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. M LANDEMAINE

ENTRETIEN DU 05/02/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE D'UN SEPARATEUR HYDROCARBURE DE 1,5 M3
REMISE EN EAU
CONTROLE - BON ECOULEMENT
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGREE
NETTOYAGE CHANTIER

1 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS NON HYDROCARBURES : 58,00 EUROS HT / T(S)

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par 1 fois l'an a l'issue de chaque intervention et
payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés

publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2024

Prix de base du contrat : 182,90

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2022 Valeur : 131,5
Mois de l'indice de révision : 12/2023 Valeur : 137,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Pompage nettoyage 1 separateur hydro	1/AN	190,58	190,58

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,50	M3 de déchets traités		59,99	89,98

TOTAL H.T. 280,56

T.V.A. a 20,00% 56,11

TOTAL T.T.C.En EURO 336,67

Valeur en votre reglement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.